

Liste des emplacements réservés (ER) instaurés au bénéfice de la commune			
Numéro	Objet	Parcelles (pp = pour partie)	Superficie
1	Création d'une voie d'accès à l'école	AA87 ; AA89 pp	1344 m ²
2	Désenclavement de la salle des fêtes	AB43	119 m ²
3	Création d'un abri-bus	ACS3	132 m ²
4	Élargissement d'une voie	ZR199 pp	446 m ²
5	Élargissement d'une voie	AB83	184 m ²
6	Élargissement d'une voie	AB1	273 m ²
7	Élargissement d'une voie	ZR337 pp ; ZR336 pp ; ZR335 pp	300 m ²
8	Création d'une aire de jeux	OA1194	2194 m ²
9	Élargissement d'une voie	OA1138	397 m ²
10	Création de logements locatifs financés par un prêt aidé par l'Etat	AA91 ; AA89 pp	7965 m ²



Légende

Secteurs

- Ua : zone urbaine principale (centre ancien)
- Ub : zone urbaine secondaire
- Uj : secteurs de jardins
- Aa : zone agricole principale
- Ah : secteurs d'habitat au coeur de la zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- Na : zone naturelle
- Nh : secteurs d'habitat au coeur de la zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée
- ER : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL)

Emplacements réservés

- ER : Emplacement réservé pour la création de voie ou d'équipements publics
- ER : Emplacement réservé pour la création de logements sociaux

Bâtiment à démolir au préalable

- Bâtiment - démolition préalable

Préservation du patrimoine architectural

- Bâtiment pouvant changer de destination
- Bâtiment remarquable à préserver
- Commerce à préserver

Préservation des trames verte et bleue

- Halle à préserver
- Verger à préserver
- Espace boisé classé
- Limite de 50 m par rapport à la lisière d'un massif boisé de plus de 100 ha
- Fossé à préserver
- Mare à préserver
- Zone humide

Risques et nuisances

- Secteur concerné par le ruissellement des eaux pluviales
- Secteur concerné par des remontées de nappes phréatiques
- Zone de bruit
- Sols susceptibles d'être pollués : ancienne décharge

Informations complémentaires

- Secteur concerné par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Cimetière

Département des Yvelines

Commune de
Blaru

Plan local d'urbanisme

4b. Règlement graphique
Ouest de la commune

Vu pour être annexé
à la délibération du conseil municipal
du 11 janvier 2018

Maître d'ouvrage

Commune de
Blaru

8, rue de Vernon
78270 Blaru

tel : 01 34 76 21 06

Bureau d'études

Cabinet Avic
architecte - urbaniste

3, rue d'Hauteville
75010 Paris

tel : 01 82 83 38 90

Nord

1:5 000

0 250 500 750 1000 m